Complétez la programmation des travaux 2022

Vous avez reçu le 15 mars dernier un mail vous invitant à nous transmettre avant le 30 avril 2021 vos projets de mise en souterrain et/ou d'éclairage public.

Pourquoi est-il indispensable d'envoyer sa programmation travaux 2022 dès aujourd'hui ?
Compte tenu de la multitude d'intervenants sur les chantiers (Orange,

Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit

, Conseil Départemental...), et des raisons techniques et budgétaires, il est nécessaire de les programmer de façon pluriannuelle.

Sera-t-il possible d'effectuer des travaux de

Mise En Souterrain

ou Eclairage Public sans en avoir envoyer mes fiches de recensement ?

Les réseaux liés (Eclairage Public , Réseau Téléphonique , fibre, vidéosurveillance...) sont de plus en plus nombreux et présents sur les poteaux, vous comprendrez donc qu'il n'est plus possible d'intervenir "au fil de l'eau" et de réaliser des travaux "à la demande" sans avoir été planifiés au préalable. La coordination de chaque intervenant se réalise dans les meilleures conditions avec une programmation travaux.

La fiche de recensement engage-t-elle la collectivité ?
Non, il s'agit d'établir un calendrier prévisionnel. L'engagement de la collectivité se fait par délibération en acceptant le plan de financement envoyé par votre chargé(e) d'affaires.

Documents récapitulatifs :

- Le courrier de recensement
- L'annexe sur la nature des projets

Fiches à envoyer au SE60 avant le 30 avril 2021 :

- Fiche de recensement des travaux MES
- Fiche de recensement des travaux EP

Publié le 16 mars 2021